

PROCÉDURES D'ACHATS DU CROUS DE PARIS APPLICABLES AUX SERVICES DU CROUS

Point 7.1 du conseil d'administration du Crous de Paris du mardi 17 décembre 2024

En application du code de la commande publique et de l'avis relatif aux seuils de procédure publié au journal officiel du 7 décembre 2023

Respect de la soutenabilité budgétaire : la disponibilité des crédits doit impérativement être vérifiée avant la passation de la procédure sur la base d'une évaluation du besoin.

	SEUILS	MISE EN CONCURRENCE MINIMUM		PROCEDURE	
		Support	Délais minimum	Formalisme imposé pour le choix du titulaire	Attribution du marché et contrôle
PROCEDURE ADAPTEE	<p>Apprécié à partir de l'estimation du besoin, pour les services cette estimation s'entend pour la durée totale reconductions comprises.</p> <p>Jusqu'à 40 000 euros HT</p> <p>Portage possible par chaque centre de responsabilité budgétaire sous réserve de la disponibilité du budget nécessaire.</p>	<p>Demande écrite de trois devis minimums</p> <p>ou</p> <p>Lettre de consultation</p> <p>ou</p> <p>UGAP</p>	<p>Délai raisonnable permettant réelle mise en concurrence</p>	<p><u>Pour les demandes de devis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de mise en concurrence pour marchés fournitures et services > 2 000 € HT - Travaux > 15 000 € HT <p><u>Pour les lettres de consultation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des offres - Choix par le pouvoir adjudicateur sans avis de la commission 	<ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité de la procédure (<i>attestation de mise en concurrence jointe dans ORION au bon de commande</i>) - Information des candidats non retenus
	<p>De 40 000 euros à 89 999,99 euros HT</p> <p><i>Portage par le service marché pour les fournitures et services et par le service patrimoine pour les travaux</i></p>	<p>Lettre de consultation a minima</p> <p>et</p> <p>Publication obligatoire sur la plateforme dématérialisée AWS</p>	<p>15 jours minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des offres - Choix par le pouvoir adjudicateur après avis de la commission 	
	<p>Pour les marchés de fournitures et services : de 90 000 euros à 142 999,99 euros HT</p> <p>Pour les marchés de travaux : de 90 000 euros à 5 538 000 euros HT</p>	<p>Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un Shal</p>	<p>15 jours minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des offres - Choix par le pouvoir adjudicateur après avis de la commission 	
PROCEDURE FORMALISEE	<p>Pour les marchés de fournitures et services : à partir de 143 000 euros HT</p> <p>Pour les marchés de travaux : 5 538 000 euros HT</p> <p><i>Portage par le service marché pour les fournitures et services et par le service patrimoine pour les travaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure formalisée et publication en application du code de la commande publique. - Avis préalable du contrôleur budgétaire régional selon les conditions fixées au document de contrôle. 			